

Débats au sein du Comité des ministres sur l'adhésion de l'Autriche au Conseil de l'Europe (4 novembre 1949)

Légende: Le 4 novembre 1949, réuni à Paris au ministère français des Affaires étrangères, le Comité des ministres du Conseil de l'Europe juge prématurée l'adhésion de l'Autriche au Conseil de l'Europe dans la mesure où le pays n'a pas recouvré sa complète souveraineté.

Source: Conseil de l'Europe-Comité des ministres. Documents confidentiels. Deuxième session. 3-5 novembre 1949. Ministère des Affaires étrangères, Paris. 1949. Strasbourg: Conseil de l'Europe.

Copyright: (c) Conseil de l'Europe

URL:

http://www.cvce.eu/obj/debats_au_sein_du_comite_des_ministres_sur_l_adhesion_de_l_autriche_au_conseil_de_l_europe_4_novembre_1949-fr-23286f68-f5a3-4b5e-9fe1-86ce1927306e.html

Date de dernière mise à jour: 06/09/2012

Débats au sein du Comité des ministres sur la question de l'adhésion de l'Autriche au Conseil de l'Europe (4 novembre 1949)

Admission de nouveaux Membres et de nouveaux Membres associés

Le PRÉSIDENT convie ses collègues à aborder le point 2 b de l'ordre du jour relatif à l'admission de nouveaux Membres. La proposition de l'Assemblée tend à recommander au Comité des Ministres d'examiner, avant la prochaine session ordinaire ou extraordinaire de l'Assemblée, la question de l'admission de nouveaux Membres et de nouveaux Membres associés au sein du Conseil de l'Europe. Cette recommandation vise plus spécialement l'Allemagne occidentale, mais également la Sarre et l'Autriche.

M. SCHUMAN (France) rappelle que le Statut n'envisage pas la « candidature » des Etats ou des pays susceptibles d'être admis au sein du Conseil, mais fait allusion à l'« invitation » qui pourrait leur être adressée.

En ce qui concerne l'Autriche, M. Schuman n'a pas d'information particulière sur les dispositions d'esprit du gouvernement autrichien, mais il se demande si, dans l'état actuel des choses, il serait opportun d'adresser une invitation à Vienne alors que le traité d'Etat n'est pas encore conclu. Le Comité doit prendre garde de ne pas s'exposer à un refus, comme de ne pas mettre dans l'embarras l'Etat invité.

M. BEVIN (Royaume-Uni) estime que le cas de l'Allemagne, celui de l'Autriche et celui de la Sarre doivent être traités séparément. En ce qui concerne l'Allemagne, il lui semble qu'il serait bon que les membres du Comité définissent leur position sans prendre de décision pour le moment. D'une part, en effet, certaines questions demeurent à régler en Allemagne entre les Puissances occupantes et le gouvernement fédéral. D'autre part, l'une des Puissances responsables des affaires étrangères en Allemagne n'est pas représentée à cette réunion et l'on n'en connaît pas les intentions. En revanche, l'opinion des membres du Comité à l'égard de l'éventuelle admission de l'Allemagne importe beaucoup aux Puissances occupantes.

La décision pourrait donc être ajournée jusqu'à ce que les questions qui viennent d'être évoquées, aient été réglées par ces dernières. Il a été décidé, d'autre part, lors de la séance précédente, de consulter la Commission Permanente. De là une situation assez complexe qu'il serait bon d'essayer de clarifier dès maintenant.

M. Bevin se déclare, par ailleurs, favorable à l'admission de l'Allemagne au sein du Conseil de l'Europe en tant que Membre associé, aussi rapidement que possible, sous réserve du règlement de certaines questions encore pendantes avec le gouvernement fédéral.

Le PRÉSIDENT, reprenant la suggestion de M. Bevin, demande à ses collègues s'ils approuvent cette proposition de traiter séparément chacun des trois cas présentés à l'examen du Comité. Il propose que l'on aborde en premier lieu celui de l'Autriche.

Il en est ainsi décidé.

M. BEVIN (Royaume-Uni) estime, en ce qui concerne l'Autriche, qu'il serait inopportun d'adresser dès maintenant une invitation à son gouvernement. Ceci pourrait l'embarrasser. Le mieux serait d'attendre que les troupes d'occupation aient été retirées et que l'Autriche ait recouvré sa complète souveraineté. Il faut tenir compte, en effet, de ce que des troupes soviétiques sont actuellement stationnées sur le territoire autrichien et que, si quelque événement grave se produisait, les Puissances pourraient se trouver dans l'obligation de veiller à la protection de l'Autriche. Il ne faudrait donc pas mettre le gouvernement dans l'embarras aussi longtemps qu'il ne sera pas sorti des difficultés actuelles. Ceci est d'ailleurs de l'intérêt de l'Autriche comme de l'intérêt du Conseil de l'Europe. Il serait préférable, dans ces conditions, de laisser la question en suspens jusqu'à la signature du traité.

M. Bevin espère que ce délai ne sera pas trop long. A ce moment, en ce qui concerne du moins le gouvernement britannique, l'invitation adressée à l'Autriche de se joindre au Conseil de l'Europe recevra

l'appui le plus complet.

M. SCHUMAN (France) se rallie aux propos de M. Bevin.

M. STIKKER (Pays-Bas) déclare également qu'il serait désireux de voir l'Autriche entrer le plus tôt possible au sein du Conseil. Selon ses informations, cependant, une telle invitation, si elle était adressée dès maintenant, serait prématurée et mettrait le gouvernement autrichien dans l'embarras.

Le PRÉSIDENT, en sa qualité de représentant du Danemark, se déclare également favorable à cette façon de voir. Pour les raisons données par M. Bevin, il considère aussi qu'une invitation serait prématurée et, en conséquence, qu'il serait plus sage d'attendre la signature du traité de paix.

Le comte SFORZA (Italie) est particulièrement désireux, en tant que représentant d'un Etat limitrophe de l'Autriche, d'entretenir de bonnes relations avec ce pays. Il est d'accord avec la proposition de M. Bevin, mais il trouve qu'il serait bon de faire savoir à l'Autriche dans quels sentiments d'amitié et de solidarité le Comité s'est exprimé au cours de cette séance.

MM. UNDEN (Suède), **LANGE** (Norvège) et **VAN ZEELAND** (Belgique) se déclarent en accord avec les pensées qui viennent d'être exprimées.

M. MACBRIDE (Irlande), en s'y ralliant, exprime sa complète identité de vue avec les paroles du comte Sforza.

MM. TSALDARIS (Grèce), **SADAK** (Turquie) et **BECH** (Luxembourg) se rallient également à la procédure suggérée.

Le PRÉSIDENT ayant enregistré l'unanimité du Comité sur l'attitude à prendre en ce qui concerne l'admission future de l'Autriche, passe alors au problème de l'admission de l'Allemagne.